



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-trois janvier deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-neuf janvier deux mil quinze, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence PILLET - Aurélie PITAVAL - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - André THEVENET - Jean-Paul BLANCHARD - Christopher LAMBERT.

Absents ayant donné procuration : Ennemond THIVILIER à Hervé LASSABLIÈRE - Gérard HAEGY à André THEVENET - Anne-Marie JACQUEMIN à J.P. BLANCHARD.

Absent : N.BEYRON

Secrétaire élue pour la session : J.RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Madame Catherine COSTECHAREYRE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

1. PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
2. PASSERELLE ENTRE LA CRECHE ET L'ÉCOLE MATERNELLE ARC EN CIEL
3. CONTRAT GROUPE ASSURANCE
4. CONVENTION DOSSIERS CNRACL RETRAITE DU PERSONNEL COMMUNAL
5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RESEAU FIBRE OPTIQUE
6. INFORMATIONS

J.RONGERE donne lecture de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 et demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant ce compte-rendu.

N.BEYRON souhaite poser une question à propos de cette séance. Il demande confirmation que la démission de Marc VALLA faisait partie des informations.

Monsieur le Maire confirme que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour. Tout dépend ce que l'on entend par démission. La démission de Marc VALLA a été évoquée puisqu'il a été question de son remplacement mais cela ne figurait pas à l'ordre du jour.

N.BEYRON demande s'il peut faire un petit commentaire par rapport à tout ce qui a été dit.

Monsieur le Maire répond que l'on ne revient pas sur le sujet. N.BEYRON lui rétorque « très bien merci ». Monsieur le Maire est désolé et souhaite expliquer comment ça marche. N.BEYRON dit qu'il comprend très

vite. Monsieur le Maire indique simplement qu'il va terminer son explication qu'il n'a pas pu donner. N.BEYRON demande alors au maire de lui permettre d'expliquer également son point de vue, ce que Monsieur le Maire refuse.

Sur ce, N.BEYRON quitte l'assemblée.

Pour les élus qui ne savent pas encore comment ça marche, Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on est sur un compte-rendu de Conseil Municipal précédent, on est soit d'accord avec ce qui est inscrit dans le compte-rendu, soit pas. Mais on ne refait pas le débat ou on ne l'amende pas, ce n'est pas possible. C'est une règle toute simple et Monsieur le Maire est désolé que tout le monde ne la connaisse pas encore, mais ça c'est un autre problème.

1. PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

La loi n°88.13 du 5 janvier 1988 prévoit que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ce principe pour les crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	CREDITS BP 2014	AUTORISATION 2015 hors reports
2313 et 2315	Travaux de construction, voiries, réseaux (vestiaires, vidéo-protection, étude hydraulique bassin les calles, gendarmerie, théâtre,)	1 650 729 €	400 000 €
20	Etudes : bornes forains, éclairage public.	305 674 €	75 000 €
21	Acquisitions immobilisations corporelles (acquisition démolition, matériel informatique, matériel roulant et voirie, mobilier)	254 928 €	60 000 €
	TOTAL	2 211 331 €	535 000 € SOIT 24.19 % des crédits ouverts au BP 2014

VOTE : 22 OUI – 6 ABSTENTIONS

2. PASSERELLE ENTRE LA CRECHE ET L'ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL

A.CHAPUIS rappelle que lorsque l'école terminait à 11H30, la crèche récupérait les enfants à la sortie de l'école maternelle Arc-en-Ciel.

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les changements d'horaire de l'école publique modifient l'organisation de ce service passerelle. En effet, le multi-accueil Chapi Chapeau ne peut plus mettre à disposition son personnel pour aller chercher les enfants à l'école à 12h, en raison du service des repas à la crèche au même moment.

Il est donc proposé de mettre à disposition un personnel communal pour accompagner les enfants sur le trajet école maternelle Arc-en-Ciel – multi-accueil « Chapi Chapeau » à l'issue de la matinée scolaire.

Une convention est établie entre la commune et la CCFL pour la mise à disposition d'un personnel communal, du 1^{er} janvier 2015 au 4 juillet 2015.

VOTE : UNANIMITE

3. CONTRAT GROUPE ASSURANCE

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires du personnel « décès, maladie ou accident de vie privée (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée), accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle », arrive à terme le 31 décembre 2015 avec un taux de 4,98 %. Le Centre de Gestion propose à nouveau aux collectivités du département de bénéficier d'une mise en concurrence la plus large possible, c'est-à-dire mettre sur le marché ce contrat d'assurance pour l'ensemble des collectivités du département qui le souhaitent. Cette démarche implique que les collectivités délèguent au Centre de Gestion cette mission. Pour information, la cotisation s'élevait à 60 583,63 € en 2014 et l'assurance a remboursé 88 000 €.

Monsieur le Maire précise que sur les 10 dernières années, la commune a été excédentaire.

Monsieur le Maire souligne l'importance de grouper ce marché avec les autres collectivités.

VOTE : UNANIMITE

4. CONVENTION DOSSIERS CNRACL RETRAITE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que la gestion des dossiers de retraite est extrêmement complexe pour la commune. A cet effet, cette dernière délègue au Centre de Gestion cette mission. Il faut noter que la commune paie un coût de 500 € approximatif par acte accompli.

La convention établie en 2014 arrive à son terme en fin d'année. Il est proposé de délibérer sur une convention pour une durée de 3 ans (2015-2017) avec des tarifs revus annuellement.

VOTE : UNANIMITE

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RESEAU FIBRE OPTIQUE

Explications de Monsieur le Maire

Le SIEL est le maître d'ouvrage de l'opération, les co-financeurs sont le Conseil Général, l'Etat, la Région, les collectivités locales, les communautés de communes.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le SIEL a mandaté Eiffage Energie pour mener à la fois les études et les travaux sur le territoire communal.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'établir une convention autorisant l'utilisation du domaine public. Il faut noter que cette convention, consentie à titre gracieux pour une durée de 70 ans, est proposée à l'ensemble du territoire qui a adopté le très haut débit. Cet investissement très important pour la CCFL a une durée de vie d'environ 50 ans.

Pour information, les travaux vont démarrer dans les mois prochains.

VOTE : UNANIMITE

6. INFORMATIONS

- Monsieur le Maire explique que le Conseil Général de la Loire a financé et mis en place un panneau identifiant la commune comme site touristique et mettant en valeur la chapellerie et la commune. Ce panneau est situé à l'entrée de ville (côté St-Symphorien) et un autre a été installé dans la plaine à proximité du rond-point du Volvon. Le Maire remercie le Conseil Général de la Loire d'avoir pris cette initiative.

- Monsieur le Maire explique que les conseillers communautaires, actuels et passés, célébreront les 20 ans d'existence de la CCFL le vendredi 30 janvier. A ce propos, le Maire note l'évolution de la CCFL durant ces 20 ans. C'est une façon de remercier toutes les personnes, qui, depuis le début, ont contribué à une communauté de communes dynamique et qui, demain, sera probablement remise en cause par la loi NOTRe.

- Monsieur le Maire souhaite intervenir après la plainte de plusieurs personnes qui auraient éclaté leurs pneus sur l'avenue du 8 mai. Après vérifications sur place par le Policier municipal, il a été constaté des trous de 2 à 6 cm de profondeur et de 20 à 60 cm de diamètre. Monsieur le Maire reconnaît le mauvais état de la chaussée, mais après avoir fait lui-même le test avec son véhicule, en roulant à 50 km/h, il a roulé sur tous les trous et n'a pas crevé ses pneus. Il fait le constat suivant :
 - soit les pneus de son véhicule sont exceptionnellement résistants,
 - soit les personnes dont les pneus ont supposément crevé à cet endroit circulaient à une vitesse supérieure à celle autorisée, elles sont donc répréhensibles,
 - soit les pneus ont été éclatés ailleurs.

Monsieur le Maire dit qu'il est impossible d'éclater un pneu en bon état sur des trous de cette dimension, en respectant la limitation de vitesse. Il met en garde les personnes qui seraient tentées de demander réparation à la commune, cette dernière verbalisera car ce n'est pas possible autrement.

A.THEVENET donne son point de vue : depuis 2012, diverses plaintes ont été déposées par des riverains qui déplorent des vibrations occasionnées par les camions. Par ailleurs, il ajoute la dangerosité de certains conducteurs qui, en voulant éviter les trous, se déportent de l'autre côté de la chaussée et il craint pour les cyclomoteurs. Une réfection de chaussée s'impose sur deux entrées de ville qui sont dans un état déplorable (côtés route de St-Symphorien et route de St-Galmier).

Monsieur le Maire répond que les trous sont bouchés régulièrement et il rappelle que ces deux entrées de ville sont des chaussées départementales.

A.THEVENET n'est pas d'accord et dit que ces voiries sont communales.

Monsieur le Maire rappelle les 60 kms de voirie urbaine et rurale. La commune a fait une proposition d'échange de voirie au Conseil Général, cette demande est en attente à ce jour. Le Maire rappelle les travaux de voirie réalisés par la commune route de St-Symphorien (qui est une route départementale). La commune souhaite échanger cette route contre celle du 8 mai, cependant cet échange doit être équitable : du neuf contre du neuf, c'est-à-dire que les travaux soient faits.

Monsieur le Maire est conscient des budgets non extensibles du Conseil Général et des priorités qui sont données. En attendant, ce problème de voirie reste la responsabilité de la commune et les équipes des services techniques rebouchent les trous régulièrement. Le Maire insiste sur le respect de la réglementation de vitesse.

P.THOLLY fait remarquer que le comportement de certains automobilistes peut s'avérer dangereux, notamment par le fait de se déporter à gauche pour éviter un trou.

J.P.BLANCHARD indique que ces trous sont situés dans un endroit de mauvaise visibilité. Il craint que la responsabilité de la commune soit recherchée en cas de face à face dû à un coup de volant pour éviter un trou. Il reconnaît que le coup de volant est interdit, mais il s'agit d'un geste instinctif en cas de danger.

Monsieur le Maire rappelle que cette voie est très circulée, avec notamment beaucoup de poids lourds. La solution est dans le contournement de Chazelles mais il faudra en reparler aux agriculteurs et aux personnes qui voudront bien le financer. A ce jour, la commune n'est pas en capacité de financer ce contournement, c'est la capacité d'investissement de 3 à 4 années. Pour le Maire, la réfection de cette portion de chaussée appartient au Conseil Général.

Monsieur le Maire est conscient de la responsabilité qu'il porte en cas d'accident. C'est la raison pour laquelle les services techniques rebouchent régulièrement les trous.

Les désagréments de cette chaussée sont dus au passage des poids lourds qui circulent sur l'axe St-Symphorien/plaine du Forez, et non à la circulation intrachazelloise. Il s'agit bien d'une route à vocation départementale et Monsieur le Maire est ferme sur ce point.

A.THEVENET rappelle que l'échange avec le Conseil Général est en discussion depuis de nombreuses années. Il est conscient que le contournement de Chazelles ne peut être réalisé aujourd'hui mais en revanche, il pense qu'il fallait laisser le tracé sur le PLU, afin de pouvoir le faire un jour ou l'autre.

Monsieur le Maire explique que la réfection d'une chaussée de ce type coûterait une fortune (150 000 € les 100m). Il rappelle les travaux réalisés sur l'avenue du 11 Novembre dans les années 1990. Il a fallu refaire cette chaussée au bout de 15 ans en raison du passage de nombreux poids lourds. En effet, le fondement de la chaussée n'avait pas été prévu pour le passage intensif de poids lourds. Des centaines de milliers d'euros ont été dépensés à mauvais escient.

A.THEVENET mentionne le bon entretien des chemins ruraux par rapport à la voirie urbaine.

Monsieur le Maire précise que le passage sur les chemins ruraux est moindre. Par ailleurs, le Maire rappelle que l'entretien de ces chemins ruraux a toujours été défendu par un élu de la commune. Cependant, le budget voirie rurale va certainement diminuer du fait des budgets restreints. Sur ce mandat, la priorité est donnée aux réseaux et aux voiries.

Monsieur le Maire répète que ce type de déplacement concerne le département. La chaussée est défoncée par le passage de 1500 poids lourds.

A.THEVENET ajoute qu'il aurait fallu laisser le contournement de Chazelles inscrit sur les plans.

Monsieur le Maire précise que si ce contournement doit se faire un jour, il devra être réfléchi en pleine harmonie avec les agriculteurs. Aujourd'hui, personne n'est dans la capacité de financer un contournement et si demain, la nécessité d'un tel projet se confirme, une modification du PLU sera faite et des négociations auront lieu avec les agriculteurs. Actuellement, certaines exploitations agricoles seraient obligées de couper leur terrain en 2, et Monsieur le Maire explique que les agriculteurs ont plus besoin du soutien de la commune plutôt que de voir leur exploitation dégradée. Le Maire précise qu'il souhaite conserver les 40 exploitations agricoles existantes sur la commune.

C.LAMBERT ajoute qu'un contournement risque de tuer le commerce local.

- J.RONGERE communique la mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion des banderoles. Toutes les associations qui ont utilisé un portique d'affichage en 2014 ont reçu un courrier et une photo situant les emplacements. Toute demande devra être accompagnée des dimensions des banderoles, afin de mettre à disposition une partie ou la totalité du portique.

- J.RONGERE annonce le thé dansant organisé par le Comité de Jumelage le dimanche 1^{er} février à la salle Bras de Fer.

- M.C.BERTHOLLET annonce la soirée celtique organisée par le Comité des Fêtes le samedi 28 février à 20H30 à la salle P.Denizot. Les réservations se font auprès de l'Office du Tourisme. Le tarif est de 8 € jusqu'au 21 février ensuite le tarif passera à 10 €.

- J.P.BLANCHARD souhaite faire une remarque concernant la remise du chèque au CCAS suite au concours de boules. Il rappelle que cette information a été donnée en début de Conseil Municipal du 18 décembre 2014, non inscrite à l'ordre du jour, et à laquelle les élus ne s'étaient pas forcément préparés. Il demande un bilan précis du concours de boules avec les dépenses et les recettes, avec la subvention municipale.

H.LASSABLIERE dit que le bilan sera présenté lors du prochain Conseil Municipal. Il rappelle que certains joueurs n'ont pas pu participer en raison de la date et des problèmes de transports. Le bénéfice provient essentiellement du sponsoring.

Monsieur le Maire explique que la somme de 15 000 € a été versée (sur 20 000 € votés). Le concours va être reconduit cette année. Les associations n'ont pas demandé un partage du bénéfice, elles ont souhaité revenir à la formule initiale en apportant une aide aux personnes en difficulté. La somme de 1 500 € a donc

été versée au CCAS. Une part non négligeable a été gardée pour assurer de la trésorerie pour la prochaine manifestation. La commune pourra ainsi proposer une subvention revue à la baisse.

- Deuxième sujet sur lequel J.P.BLANCHARD voudrait revenir, c'est plus une remarque qu'une question : cela concerne l'incident, non prémédité, qui s'est déroulé en début de séance avec N.BEYRON.

J.P.BLANCHARD sait que Monsieur le Maire n'aime pas trop qu'on lui donne des conseils, surtout quand ils proviennent de J.P.BLANCHARD, mais il pense tout de même que Monsieur le Maire a manqué un peu de diplomatie envers ce nouvel élu qui ne connaît pas forcément les procédures. J.P. BLANCHARD ne sait pas si la remarque de N.BEYRON portait sur la question concernant la démission de M.VALLA, abordée en questions diverses. Cette question représente tout de même 9 paragraphes sur le compte-rendu, parmi lesquels figure une intervention de N.BEYRON. Peut-être voulait-il signifier que quelque chose qu'il avait dit avait été mal traduit ?

J.P.BLANCHARD pense que Monsieur le Maire aurait pu lui proposer d'intervenir, comme il le fait lui-même maintenant, en fin de séance, au titre des questions diverses. Il pense qu'il faut quand même se montrer pédagogique et notamment avec les nouveaux élus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a des règles et lorsqu'on se présente au suffrage universel, on est censé faire le minimum, après, quand on est élu, pour connaître ces règles.

Il n'y avait rien de méchant mais pour Monsieur le Maire, les mots ont un sens, et N.BEYRON a dit « *je souhaite faire un commentaire* ». Le Maire est désolé, mais les élus ne sont pas là pour commenter le conseil municipal précédent. Après, qu'on puisse débattre de sujets ouverts ou pas, il y a un règlement intérieur du Conseil Municipal. Si on revient le Conseil Municipal suivant sur le Conseil Municipal précédent en disant « *oui on a dit ça mais on aurait pu dire ceci* » ou « *je voudrais rajouter cela* », non ce n'est pas bon.

Monsieur le Maire demande à J.P.BLANCHARD, car cela est son rôle de chef de file, d'expliquer à N.BEYRON que s'il n'est pas d'accord sur un compte-rendu, et c'est son entier droit, il dit « *j'ai des remarques à faire sur le compte-rendu* ». On prend en compte, cela est déjà arrivé qu'il y ait des possibilités d'interprétation entre ce que la secrétaire retranscrit et ce qui a été dit. Quand on s'exprime à l'oral, la personne, qui a beaucoup de mérite, qui prend ses écouteurs et qui fait la synthèse - le compte-rendu - ce n'est pas facile pour elle.

En effet, un élu peut faire remarquer son désaccord avec les écrits du compte-rendu. On peut comprendre qu'il y ait des choses qui aient été dites de façon trop elliptique ou qui modifient le sens. Pour Monsieur le Maire, il n'y a aucun souci, dans ce cas-là, il faut annoncer que l'on n'est pas d'accord avec le contenu mais faire des commentaires sur ce qui s'est dit la dernière fois : non.

On donne des informations, Monsieur le Maire a donné des informations, les élus peuvent en donner, mais après, on ne doit pas aller sur des débats qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Pour preuve, Monsieur le Maire fait remarquer, que chaque fois qu'il souhaite modifier l'ordre du jour pour un point qui semble urgent et qui ne peut pas attendre la prochaine séance, il demande toujours l'accord de toutes les personnes autour de la table avant le début de la séance. Il suffit qu'une seule personne ne soit pas d'accord, et l'ordre du jour reste inchangé ; J.P.BLANCHARD dit que cela n'est pas arrivé souvent, Monsieur le Maire rappelle que cela est arrivé une fois.

Quelle que soit la raison, c'est légitime, donc ces règles-là sont appliquées. La personne qui n'est pas d'accord n'a même pas à justifier la raison pour laquelle elle ne souhaite pas modifier l'ordre du jour.

Ces règles sont importantes car le débat est officiel et peut dégénérer, et surtout dévier sur des sujets que ni les uns ni les autres n'ont préparés et créer ainsi des polémiques inutiles. En tant que Maire, P.VERICEL doit s'assurer de la tenue des débats et il y tient car jusqu'à présent, le débat est plutôt respectueux, et il entend bien continuer ainsi.

Monsieur le Maire dit qu'il faut essayer de ne pas se laisser dominer par l'émotion ou quoi que ce soit d'autre. Il n'estime pas être spécialement responsable du départ de N.BEYRON. Il pense que c'est plutôt une question d'émotion mal maîtrisée. Il ne lui en veut pas du tout, malheureusement ça s'apprend d'être autour d'une table comme ça.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale si elle souhaite évoquer d'autres informations. En l'absence de questions, la séance est levée à 20H50.